



## Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 05/02/20.

La contestation sur la mise en place des épreuves communes de contrôle continu (E3C) est en grande partie le résultat de la contestation contre la réforme du lycée qui instaure une distinction entre les lycées, qui conduira à la destruction du baccalauréat comme diplôme national, équivalent pour tous les élèves du pays.

Celle-ci a été menée et imposée dans la précipitation il faut noter d'ailleurs que les E3C ne sont pas un « *contrôle continu* » mais des épreuves anticipées choisies et corrigées localement dans des conditions qui ne sont plus celles d'un examen national.

Ces tensions étaient prévisibles, beaucoup d'organisations syndicales ont alerté le ministre sur les risques de dysfonctionnements.

L'ouverture tardive de la Banque nationale repoussée, des sujets de cette Banque trop difficiles ou non conformes, l'injonction de scanner les copies, la correction sur écran ou la fuite des sujets sur les réseaux sociaux n'étaient que les signes avant-coureurs d'une catastrophe annoncée.

En persistant à dire que tout va bien, le ministre refuse de voir la réalité des faits et de prendre la mesure des événements en cours dans nos lycées.

Une défiance profonde s'est installée entre Jean-Michel Blanquer et les enseignants, les menaces de sanctions agitées par un certain nombre de recteurs, des proviseurs qui n'hésitent pas à faire intervenir les forces de l'ordre pour lever les blocages ou à porter plainte contre des enseignants, vont fragiliser durablement le fonctionnement de nos lycées.

Nos organisations syndicales comme des équipes pédagogiques d'établissements ont écrit au ministre pour lui signaler les dysfonctionnements qu'allait engendrer la mise en œuvre des E3C ; à ce jour nous n'avons eu aucune réponse.

À aucun moment, le ministre n'a envisagé de remettre en cause la tenue de la première session d'E3C.

Cette obstination a conduit l'intersyndicale à s'opposer à la mise en œuvre de cette session notamment par la grève des surveillances.

Dans de nombreux établissements, les personnels, mais aussi des élèves et des parents d'élèves se mobilisent avec succès contre la tenue des épreuves. Le ministre refuse toujours d'entendre leur colère légitime et minimise les annulations ou reports des épreuves.

En voulant imposer la tenue de cette session d'E3C à tout prix il incite, pour y parvenir, recteurs et chefs d'établissement à réprimer les mobilisations des personnels et des élèves.

Dans un contexte où les discussions sur les revendications n'ont pas lieu, un certain nombre de recteurs donnent des consignes qui exacerbent les tensions. Nos organisations sont alertées par des dépôts de plainte, des pressions, des remises en cause du droit d'expression et de mobilisation des personnels ou la répression violente des blocages lycéens...

Le recteur d'Aix-Marseille qualifie le refus de participer aux E3C, de « *faute professionnelle avec toutes les conséquences disciplinaires qui en découlent* » et comme celui de Toulouse, menace d'avoir recours au

Code pénal, c'est-à-dire de porter plainte contre les enseignants alors que ces derniers ne font qu'exercer leur droit de grève.

À Clermont-Ferrand, le recteur a menacé de sanctions disciplinaires des responsables syndicaux pour faute grave et ils ont dans le même temps été entendus au commissariat, nous ne pouvons accepter une telle criminalisation de l'action syndicale.

Nous tenons à citer aussi la situation des 13 collègues du lycée Beauregard de Montbrison qui ont été visés, à l'instigation du Recteur, par une plainte pour vol, déposée par la direction et qui a été classée sans suite, pour avoir retenu les copies trois heures dans l'établissement.

Nous demandons au ministre de mettre un terme à ces menaces et intimidations en demandant aux recteurs de renoncer à toute sanction.

Que dire des retenues sur salaire décomptées pour les professeurs grévistes ayant débrayé le 3 octobre pour manifester devant la direction académique de Bobigny pour rendre hommage à Christine Renon alors que le suicide de notre collègue a été reconnu comme imputable au service.

Lors de ce CTM nous allons examiner les projets de décrets et arrêtés sur les indemnités d'évaluation des E3C. Pour la CGT Éduc'action ces projets sont en l'état inacceptables.

Tout d'abord, ces textes excluent de manière injuste les autres personnels, administratifs et de vie scolaire qui seront très certainement appelés à participer à cette organisation.

Le projet de décret réserve l'indemnité de correction des épreuves écrites de baccalauréat aux seules épreuves ponctuelles finales (l'épreuve anticipée de français, les 2 spécialités de terminale, la philosophie). Pour la CGT Éduc'action, ce n'est pas cohérent puisque les E3C sont officiellement considérées par le ministère comme des épreuves d'examen.

Quant aux indemnités, elles sont notoirement insuffisantes, alors que le ministre parle de reconnaissance des métiers enseignants, la somme prévue est indécente au regard des 5 € par copies du baccalauréat alors que les correcteurs des E3C doivent choisir les sujets, établir les corrigés et les grilles d'évaluation, annoter minutieusement les copies tout en continuant à faire cours. Enfin, ces textes fixent des indemnités à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2019-2020 et nous ne savons toujours pas sous quelle forme elles seraient reconduites dès l'année prochaine.

La CGT Éduc'action votera bien sûr contre ce texte.

Les mobilisations pour le retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement se poursuivent. Le soutien de la population au mouvement social est toujours très fort, des initiatives unitaires sont prises sur tout le territoire.

L'avis du Conseil d'État est un désaveu pour le gouvernement et confirme que cette réforme est injuste et dangereuse il fait ressortir le flou et les incertitudes du projet.

La « revalorisation » proposée par le ministre de l'Éducation dans le cadre de la réforme des retraites apparaît plus que jamais comme un marché de dupes. Le Conseil d'État déclare d'ailleurs que la « garantie » censée être inscrite dans la loi est condamnée à disparaître du texte.

La CGT Éduc'action appelle l'ensemble des personnels de l'éducation à poursuivre et à amplifier la mobilisation tout au long du débat parlementaire et appelle à faire du jeudi 6 février, jour du début des travaux de la commission spéciale de l'Assemblée nationale, une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations.

Pour terminer ce propos liminaire à quelques semaines de la phase inter académique nous craignons une multiplication des erreurs de barème.

Nous souhaitons que la DGRH précise les modalités d'accompagnement de nos collègues par les organisations syndicales lors des probables recours qui risquent de se multiplier dans les prochaines semaines.